



CENTRE REGIONAL DE FORMATION EN ALTERNANCE

AUX METIERS DE L'HOSPITALISATION

Formation d'infirmier en apprentissage

Devenir infirmier par l'apprentissage est une occasion d'entrer rapidement en action.

Cette action emporte l'apprenti dans la découverte du monde du travail par l'immersion dans la vie des équipes, l'organisation des services et les tâches administratives de l'infirmier.

L'apprentissage est aussi un moyen de se connaître dans l'action et de s'y préparer graduellement. Construction professionnelle, construction émotive et construction technique sont les avantages de l'apprentissage.

Pré-requis

- Avoir validé sa première année de formation et obtenu l'équivalence aide-soignant,
- Etre âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage.

Durée de l'apprentissage et de la formation

La durée du contrat d'apprentissage varie en fonction de sa date de signature.

Un étudiant peut signer soit en **2ème année** d'étude (la durée du contrat est de 24 mois), soit en **3ème année d'étude** (la durée maximale du contrat est 12 mois).

	Cours et stages cliniques	Heures entreprise/apprentissage
1ère année	1299 heures	Env 400 heures + stages
2 ^e année	1291 heures	Env 400 heures + stages
3 ^e année	1310 heures	Env 400 heures + 350 heures stage professionnel

Pour en savoir plus, contactez :

Gerda ZERBINO

Chargée de développement

Suivi des apprentis en formation soins infirmiers (PACA) et CAP accompagnant éducatif petite enfance

Intervenant en préparation aux concours AS et AP

Référent Agendas 21 et Développement durable

CERFAH

141, Avenue du Prado – Le Prado Immeuble B

13008 Marseille

Tel.: 06.50.87.15.71

Et consultez le site : www.cerfah.fr



REFERENTE APPRENTISSAGE IFSI SAINTE MARIE : Mme GREMES Martine – 04.93.13.70.59